

Vérifier à l'audition

Soixantième session de l'Assemblée générale
de l'Organisation des Nations Unies

**Septième séance des consultations officieuses de la
plénière sur la suite donnée aux textes issus du Sommet
mondial sur le développement et la réforme de l'ECOSOC**

**Déclaration liminaire de SE M. Cheick Sidi DIARRA
Ambassadeur, Représentant permanent du Mali
auprès des Nations Unies**

New York, le 16 janvier 2006

Je déclare ouverte la septième séance des consultations officielles de la plénière sur la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur le développement et la réforme de l'ECOSOC.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je me félicite de l'intérêt soutenu dont vous faites montre concernant les questions de développement et la réforme de l'ECOSOC.

Nos échanges du 13 janvier nous ont permis de faire une avancée notable sur les éléments du projet de résolution sur la réforme de l'ECOSOC. A cet égard l'Ambassadeur VERBEKE et moi-même allons vous présenter prochainement une nouvelle mouture de notre texte qui intégrera les propositions formulées.

Aujourd'hui, nous nous proposons de poursuivre nos discussions sur l'autre volet de la question, à savoir celui du « Développement ».

En alternant nos séances, nous avons l'esprit le souci de faire avancer parallèlement les deux volets du processus.

Cela étant dit, je me permets d'attirer votre attention sur notre lettre du 09 janvier 2006. En annexe à cette lettre étaient joints les éléments possibles d'un projet de l'Assemblée générale sur le suivi du Développement.

Les éléments soumis à votre examen reflètent notre compréhension de ce qui est attendu de nous, en même temps qu'ils essaient d'intégrer les contributions et propositions formulées au cours de nos discussions antérieures.

Ils concernent le suivi des paragraphes 17 à 68 du Document final du Sommet. Ils se situent également dans le cadre du suivi de la Déclaration du Millénaire et du suivi intégré et coordonné des résultats des Conférences et Sommets des Nations Unies.

Ces éléments tiennent compte des résolutions adoptées par les 2^e et 3^e Commissions de l'Assemblée générale sur la question.

A notre avis, notre projet de texte devrait promouvoir la mise en œuvre diligente, par tous les acteurs concernés (gouvernements nationaux, partenaires du développement, institutions internationales,

société civile et secteur privé), des engagements issus des documents cités ci-dessus.

Il met l'accent sur la nécessité de maintenir le momentum du Sommet de 2005 au niveau national, régional et international.

Le texte réaffirme le rôle vital des Nations Unies dans la détermination d'une vision commune du développement, du cadre de la réalisation de cette vision et dans la promotion de la coopération internationale pour le développement.

En même temps qu'il réaffirme la responsabilité première de chaque Etat dans de choix des politiques et stratégies de développement, le principe de l'appropriation nationale.

Il met l'accent sur les besoins spécifiques de l'Afrique et ceux d'autres Etats qui sont dans une situation particulière.

Les structures et mécanismes de mise en œuvre des engagements qui existent doivent être maintenus et renforcés.

Les paragraphes du dispositif rappellent certains de ces mécanismes et structures et essaient de renforcer leur contenu pour couvrir les engagements contenus dans le Document issu du Sommet.

Nous souhaitons recueillir vos propositions sur les éléments soumis à votre examen.

Le débat est ouvert.